



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI° S.

# **CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE BEAUNE**

Association fondée le 21 mai 1851  
1, rue du Tribunal - 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68

Courriel : [cbeh@wanadoo.fr](mailto:cbeh@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cbeh.org](http://www.cbeh.org)

Permanences : Mercredi de 15 heures à 17 heures 30

## **BULLETIN TRIMESTRIEL N° 103 – avril-mai 2008**

### **Sommaire :**

Édito	1
Joies et peines	2
Votre bibliothèque	3
Agenda	4
Le numérique au service de l'histoire	5
La page des Musées	7
Quelques pistes pour une histoire de l'enseignement au XIX <sup>e</sup> siècle	7

#### **CBEH**

**Siège social :**

**Archives municipales  
de Beaune  
21206 BEAUNE CEDEX**

**Bulletin trimestriel  
(version électronique)  
n° 103, avril-mai 2008  
ISSN 1778-3828**

Ont participé à la réalisation  
de ce numéro :

Jean-Pierre BRELAUD  
Georges CHEVAILLIER  
Sonia DOLLINGER  
Pierre de LA TOUR D'Auvergne  
Bernard LEBLANC  
Marion LEUBA  
Jérôme SIRDEY

Mise en page :

Jean-Pierre BRELAUD

### **La rigueur dans la continuité**

Le 15 mars 2008, une très large majorité de suffrages m'a investi de la mission de diriger le Centre beaunois d'études historiques pour les trois années à venir. Je remercie chacun de son soutien et je mesure l'ampleur de la confiance qui m'a été accordée et qu'il me faut désormais mériter.

Au mois d'avril 1978, le CBEH était déclaré en sous-préfecture de Beaune par trois personnes désireuses de promouvoir la recherche en pays beaunois.

Trente ans plus tard exactement, c'est dans la lignée de ces trois fondateurs que je compte orienter mon action pour le CBEH.

Tout d'abord, promouvoir la rigueur dans les activités historiques sans laquelle notre travail ne peut être crédible.

Ensuite, achever et développer des chantiers ouverts par l'équipe précédente – dont je fus – guide du chercheur, recension des collections...

Enfin, poursuivre les partenariats avec la ville de Beaune, la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, les autres associations et fédérations d'associations...

Mon action s'inscrit également dans la continuité de l'activité considérable que Jérôme Sirdey a développée depuis trois ans, de manière infatigable, pour favoriser l'activité historique du CBEH dans l'ouverture et la rigueur. Qu'il soit ici sincèrement remercié d'avoir donné une impulsion nouvelle à l'association.

Les mois qui viennent s'annoncent déjà riches d'activités. Plusieurs conférences nous permettront de nous retrouver avant la pause estivale. Après avoir reçu le 26 avril Didier Callabre et Gilles Vauclair pour évoquer le souvenir de la Grande Guerre dans le canton de Nolay, nous accueillerons un trio d'historiens qui présentera un quatuor d'acteurs de la Révolution française. Le 21 juin, Christophe Capuano, récent docteur de l'Université de Bourgogne, traitera de la période difficile du régime de Vichy.

Ainsi trois rendez-vous éclectiques mettront à la portée de tous les résultats d'années de patientes recherches.

Je ne terminerai pas sans dire un mot du voyage du CBEH qui nous conduira cette année autour d'Avallon, petite cité icaunaise qui a conservé, comme Beaune, un bel ensemble de fortifications ainsi qu'une intéressante église collégiale.

Jean-Pierre Brelaud

## Composition du nouveau bureau du CBEH

Président : Jean-Pierre Brelaud  
Vice présidente : Sonia Dollinger  
Secrétaire général : Jérôme Sirdey  
Secrétaire adjoint : Charlotte Fromont  
Trésorière : Yvette Darcy-Bertuletti  
Trésorier adjoint : Jean Prudhon  
Bibliothécaire : Jérôme Sirdey  
Membre : Monique Rouaud

## Nos joies et nos peines

Depuis notre dernier bulletin nous avons eu la tristesse de voir disparaître un certain nombre de nos anciens adhérents.

Madame Geneviève PASSEROTE était une très ancienne et fidèle adhérente. Elle avait quitté sa maison de la route de Challanges pour s'installer aux Primevères où elle a terminé ses jours.

Monsieur Hubert VUITTENEZ faisait partie des premiers membres de notre association dont il fut le premier secrétaire général. Ancien professeur d'école normale, il était un spécialiste averti de la géologie du Cantal et de la vulcanologie<sup>1</sup>. À ce titre il était membre du jury de thèses de doctorat en vulcanologie de la faculté d'Orsay. Il avait étudié l'histoire de sa commune de Vignoles, dépouillé les registres paroissiaux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et publié dans le premier recueil de nos travaux un article sur Jean-Baptiste Boussu, maire de Vignoles pendant la Révolution de 1789<sup>2</sup>. Il est également l'auteur d'une sculpture en bois représentant un chapiteau du prieuré Saint-Etienne de Beaune, figurant deux alérions adossés. Cette oeuvre est aujourd'hui conservée à la salle Jean Robert de Chevanne<sup>3</sup>.

Le prince Florent de MÉRODE (1927-2008) nous a quittés 23 semaines après son épouse. Il descendait par sa mère de la famille de Clermont-Tonnerre, qui a donné les derniers patrons de l'Hôtel-Dieu. Il était passionné par l'histoire et adhérait depuis longtemps à notre Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune.

A leurs enfants nous adressons, avec notre sympathie attristée, nos sincères condoléances.

Georges Chevaillier

Nous avons également appris le décès de Madame Simone MICOL, épouse de Monsieur Pierre Micol, et celui de Monsieur Roger UEBERSCHLAG, époux de Madame Josette Ueberschlag, tous deux membres fidèles du CBEH. Nous leurs adressons nos sincères condoléances et les assurons de notre soutien dans ces moments difficiles.

<sup>1</sup> Il est l'auteur d'une *Géologie cantalienne*, Aurillac, Imprimerie Moderne, 1964, 200 pages.

<sup>2</sup> VUITTENEZ (Hubert), « Jean-Baptiste BOUSSU, Maire de Vignolles durant la Révolution de 1789 », *Recueil des travaux [du Centre beaunois d'études historiques]*, t. 1, 1978, p. 135-148.

<sup>3</sup> Le dessin du chapiteau, exécuté par M. André, conservateur du musée, est devenu le logo du CBEH.

## Votre bibliothèque

### VENTE AUX ENCHÈRES

Mâcon, 30 mars 2008 :

- FORNERET (Xavier), *Caressa*, Paris, Veuve Vincent et Bousselet, 1858, 301 p. Unique roman de cet auteur beaunois. Édition originale reliée, adjugée 3000 €.

### LIVRES ANCIENS

À la librairie Saffroy, 4 rue Clément, 75006 Paris (catalogue n°1, 2008) :

- MELY (F. de), *Le retable de Beaune*, Paris, 1906, in 4° relié, 32 p., planches et figures, 70 €.

À la librairie Gilles Hassan, 16 rue de Claret, 34070 Montpellier (catalogue mars 2008) :

- FONDET (Maurice), *Le domaine et les vins de l'hôpital de Beaune*, Beaune, Bertrand, 1910, in 8° broché, 165 p. + errata. Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), 250 €.

À la librairie Clavreuil, 37 rue Saint-André des Arts, 75006 Paris (catalogue février 2008) :

- F.G (Abbé), *Notice historique sur l'hospice de la Charité à Beaune*, Beaune, Batault-Morot, 1866, in 8°, 108 p. portrait, broché, 70 €.

### NOUVEAUTÉS

- FLOUEST (Anne), ROMAC (Jean-Paul), *La cuisine néolithique et la grotte de la Molle-Pierre (près de Beaune)*, Éditions Jean-Paul Rocher, 23 €.

Bernard Leblanc

- BLETON-RUGET (Annie), POIRRIER (Philippe), « L'histoire régionale en Bourgogne. De la tradition savante à la valorisation culturelle : universitaires, érudits et amateurs », in *Histoire régionale Landes-geschichte en France et en Allemagne 1950 / 2000, Revue d'Alsace*, n° 133, 2007, p. 73-102.

Les auteurs analysent avec soin les relations entre le monde universitaire et les sociétés savantes dans la Bourgogne du second XX<sup>e</sup> siècle, en mettant en avant les grands acteurs de l'histoire régionale tels Henri Drouot, Jean Richard ou Marcel Vigreux.

- DELANNOY (Gérard), *Crimes et châtements au XVIII<sup>e</sup> siècle. La justice dans le bailliage de Chalon 1701 - 1750*, Précy-sous-Thil, éditions de l'Armançon, 2007, 225 p.

Gérard Delannoy a puisé la matière de ce nouvel ouvrage dans les minutes et les registres d'écrou du bailliage de Chalon de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après avoir rappelé le déroulement de la procédure criminelle, l'auteur présente les différents types d'affaires qu'eut à traiter le tribunal chalonnais depuis les « troubles à l'ordre public » jusqu'aux « atteintes aux personnes ». A travers les exemples proposés, c'est le fonctionnement de la société d'Ancien Régime qu'il est permis d'appréhender, « avec ses complexes rapports internes et les luttes sourdes qu'ils engendrent » comme l'écrit le professeur Jean Bart, auteur de la préface. Cette étude souligne l'extraordinaire richesse que représentent les archives judiciaires pour l'historien.

- MORLOT (Sophie), *Enfants et enfances dans le Dijon révolutionnaire et consulaire*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 880 pages.

Sophie Morlot a soutenu sa thèse à l'Université de Bourgogne en 2006. Cette thèse d'histoire moderne a été effectuée sous la direction de Christine Lamarre. Ce travail s'inscrit notamment dans la lignée des travaux de Philippe Ariès<sup>4</sup>. Sophie Morlot souligne à juste titre la difficulté pour l'historien à obtenir des sources retraçant la vie quotidienne et notamment la vie des enfants. Ainsi, son travail s'axe en grande partie sur les archives de l'assistance publique, les archives judiciaires qui gardent trace des infanticides. Les déclarations de grossesse imposées aux filles-mères sont également des sources de première importance. Les documents familiaux, précieux mais rares, donnent des indications sur l'éducation au sein de la famille et ce d'autant plus, que l'enfant est l'objet d'une attention nouvelle en ce XVIII<sup>e</sup> siècle finissant.

Sophie Morlot exploite ses sources avec bonheur mettant en avant hélas le regard toujours très méprisant que la société continue à porter sur les filles-mères et les enfants illégitimes malgré des lois révolutionnaires plus protectrices.

Cette thèse est consultable aux Archives municipales de Beaune.

## Agenda

### Samedi 17 mai 2008 à 15 h

Chambre de commerce de Beaune - Salle Chaptal (2<sup>e</sup> étage)

Conférence de  
Tanguy Allard, étudiant en M2 d'histoire moderne,  
Sonia Dollinger, directrice des Archives municipales de Beaune,  
et Jérôme Sirdey, professeur d'histoire-géographie :

« *Quatre acteurs de la Révolution à Beaune* »



### Samedi 7 juin 2008

VOYAGE ANNUEL DU CBEH : « *Autour d'Avallon* »  
(programme et bulletin d'inscription ci-joints)

### Samedi 21 juin 2008 à 15 h

Chambre de commerce de Beaune - Salle Chaptal (2<sup>e</sup> étage)

Conférence de Christophe Capuano,  
docteur en histoire contemporaine,  
professeur d'histoire :

« *Assistance, culture et propagande à Beaune sous le régime de Vichy* »

<sup>4</sup> ARIÈS (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, 513 pages.

## Le numérique au service de l'histoire du pays beaunois

Depuis l'année 2007, les Archives départementales de la Côte-d'Or (ADCO) poursuivent l'objectif de mettre leurs richesses à disposition du public le plus large tout en préservant les documents les plus fragiles. Cela est rendu possible par l'utilisation massive de la photographie numérique et par l'hébergement des documents sur un serveur informatique interrogeable à distance. De nouvelles et imposantes séries de documents mises en ligne en avril 2008 sur le site internet des ADCO (consultable à l'adresse : <http://www.archives.cotedor.fr/jahia/jsp/index.jsp>) sont susceptibles d'intéresser les chercheurs en histoire locale.



Les premiers documents disponibles ont d'abord été l'intégralité des registres paroissiaux, une partie des registres d'état-civil du XIX<sup>e</sup> siècle et les tables décennales jusqu'en 1902, cela pour l'ensemble des communes de Côte-d'Or. Les généalogistes, très nombreux à fréquenter les salles de lecture, ont ainsi été les premiers visés par le plan de numérisation.

Certains ensembles documentaires peuvent plus particulièrement intéresser les historiens médiévistes ou modernistes.

C'est d'abord l'ensemble du Recueil de Peincedé – 30 tomes ! – qui a été numérisé. Jean-Baptiste Peincedé, archiviste de la Chambre des comptes de Dijon à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, a consacré 25 années de sa vie à recenser et indexer les archives de cette administration créée par les ducs de Bourgogne. Même si les volumes du Recueil sont parfois difficiles à utiliser, ils contiennent l'analyse de dizaines de milliers d'actes du XIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution. Le chercheur dispose d'index de lieux, de personnes et de matières tandis que les cotes actuelles (série B des ADCO) sont généralement indiquées en marge des notices. Une source inépuisable de renseignements est ainsi disponible, par exemple pour l'étude des grandes familles du duché. En outre, bon nombre de pièces disparues sont connues uniquement par l'analyse que Peincedé en a faites. C'est donc un instrument de travail essentiel, jusque-là consultable uniquement sous forme de photocopies dans la salle de lecture des ADCO, qui est désormais accessible sur tout ordinateur relié à internet.

Autre ensemble de documents désormais consultable sous forme électronique, la série des recherches de feux qui occupe les cotes B 11510 à B 11599, et s'étend sur la période 1285-1576. Rédigés par bailliages, ces documents fiscaux permettaient d'établir la liste des foyers susceptibles de payer les impôts (les privilégiés n'y figurent donc pas). Pour les bailliages de Beaune et de Nuits, pas moins de 12 documents ont été numérisés, dont un rouleau de 1285. Ces recherches de feux avaient servi de base aux études démographiques de Philippe Rouard pour le Beaunois<sup>5</sup> et de Patrice Beck pour le Nuiton<sup>6</sup> mais nul doute que ces documents pourront encore être utilisés pour d'autres travaux.

Un autre ensemble d'enquêtes à but fiscal est disponible avec les visites de feux qui visent à remettre à jour périodiquement l'assiette des tailles. Ces documents présentent une description du village visité qui indique notamment le nombre de feux et de charrues. Ils peuvent faire allusion à certains événements qui justifient une réduction d'impôt – un incendie dans le village, par exemple. Ces visites constituent une mine de renseignements sur la société rurale d'Ancien Régime. Pour le bailliage de Beaune, neuf registres de visites sont disponibles en ligne (cotes C 4794 à C 4802) et couvrent une période qui s'étend de 1625 à 1692.

<sup>5</sup> ROUARD (Philippe), « Evolution du nombre des feux dans le Beaunois au XV<sup>e</sup> siècle », *Recueil des travaux [du Centre beaunois d'études historiques]*, t. 9, 1990, p. 5-19.

<sup>6</sup> BECK (Patrice), « Démographie et peuplement du Nuiton aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bourgogne*, t. 56, 1984, p. 81-102.

Cette série est complétée par un dernier document de nature administrative, l'enquête réalisée sous la direction de l'intendant de Bourgogne Bouchu entre 1666 et 1669. Cette opération de grande envergure ordonnée par Colbert vise à dresser une estimation des revenus des communautés d'habitants (chefs-lieux de paroisses et hameaux) en vue de liquider les dettes souvent importantes qu'elles ont contractées. L'enquête est menée méthodiquement et renseigne un questionnaire dont les différentes rubriques pré-imprimées contiennent de précieuses informations sur les biens communaux, la propriété rurale, les cultures pratiquées ou encore le seigneur local ; elles font parfois allusion à des tensions internes à la société rurale. Le bailliage de Beaune est abordé dans le registre C 2883 qui a été numérisé.

Des documents plus contemporains peuvent aussi être consultés.

Les plans du cadastre napoléonien viennent d'être mis en ligne pour les communes de l'actuel arrondissement de Beaune, suivant ceux des communes des arrondissements actuels de Dijon et de Montbard, consultables depuis le début de l'année 2007. Ces plans confectionnés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle offrent de nombreuses informations sur la toponymie, le parcellaire, la structure de l'espace bâti. Ils ne dispensent pas de recherches complémentaires sur papier, notamment dans les matrices cadastrales pour connaître les propriétaires<sup>7</sup>.

Par ailleurs, des recherches généalogiques ou prosopographiques peuvent progresser grâce à la mise en ligne de deux séries de recensements. D'une part, les listes nominatives des recensements (série 10 M) établies tous les cinq ans permettent de trouver le patronyme, l'état-civil, la situation familiale, l'adresse de toute personne pour la période comprise entre 1836 et 1936 (voire avant). D'autre part, les ADCO ont mis en ligne les registres du recrutement militaire (série R) pour la période 1867-1936, permettant de gagner un temps précieux et de glaner des informations locales avant d'aller consulter les archives du Service historique de l'armée. Beaune dépendait du bureau d'Auxonne.

Les Archives départementales de Saône-et-Loire ont mis des outils de recherche analogues à la disposition des chercheurs sur leur site internet consultable à l'adresse suivante : <http://www.archives71.fr/archives/arkotheque/index.php>. On retrouvera les registres paroissiaux puis l'état-civil et les plans cadastraux pour les communes du nord-est du département qui furent autrefois sous l'influence de Beaune, notamment celles qui appartenaient à l'archidiaconé de Beaune.

Les services départementaux d'archives mettent ainsi à la disposition du plus grand public des outils d'une incomparable utilité, accessibles de chez soi ou de tout point disposant d'une connexion – de préférence haut débit. Voilà une belle preuve de leur vitalité et de leur adaptation aux nouvelles technologies. Nul doute que la recherche historique locale du 3<sup>e</sup> millénaire saura en tirer un très grand profit.

Jean-Pierre Brelaud

---

<sup>7</sup> Voir au sujet de la propriété du vignoble de la Côte l'article de Charlotte Fromont paru dans le numéro spécial consacré à l'histoire rurale du pays beaunois : FROMONT (Charlotte), « La généalogie parcellaire. Lorsque le cadastre raconte l'histoire du vignoble et de ses propriétaires », *Bulletin trimestriel [du Centre beaunois d'études historiques]*, n° 100, septembre 2007, p. 30-36.

## La page des Musées

### Quatrième édition de la Nuit des musées à BEAUNE le 17 mai 2008 de 19 H à 23 H 30



Cette manifestation internationale initiée par le Ministère de la culture et de la communication/Direction des Musées de France (en liaison avec les DRAC) qui a succédé au Printemps des musées, bénéficie de la collaboration de plusieurs partenaires dont de nombreuses chaînes de télévision. **Au niveau local, l'association des Amis de Marey et des Musées de Beaune participe financièrement à l'opération.** A Beaune, la Nuit des musées a été à chaque fois un succès, dû aux manifestations proposées dans des horaires exceptionnels et à la gratuité.

#### Plusieurs événements sont prévus :

##### ● Au Musée du Vin de Beaune :

- à 20 h 30 : *Pitrieres dans la vigne Rih*, farce viticole par la troupe « Cassis théâtre ». Ce spectacle drôle et burlesque fait découvrir au public la vie du viticulteur Jean Rih et invite à percer le mystère du travail de la vigne et de l'élevage du vin... Les saynètes théâtrales sont rythmées par des intermèdes musicaux à la saveur typiquement bourguignonne.
- dégustation gratuite de vins dans la cour.

##### ● Au Musée des Beaux-Arts :

- présentation de la restauration récente de deux peintures par le restaurateur Frédéric Sée : *Les Premices* d'E. Darviot – rentré en collection grâce à un don des Amis de Marey – et *le Portrait d'homme en costume oriental*.
- jeu-parcours « à la découverte des collections » distribué aux jeunes visiteurs avec, au final, une récompense à la clé.

Site de la Nuit des musées : [www.nuitdesmusees.culture.fr](http://www.nuitdesmusees.culture.fr)

Renseignements : [www.beaune.fr](http://www.beaune.fr) ou [www.musees-bourgogne.org](http://www.musees-bourgogne.org)

### Quelques pistes pour une histoire de l'enseignement dans le Pays beaunois au XIX<sup>e</sup> siècle

Pierre de la Tour d'Auvergne, fidèle membre du CBEH, a attiré notre attention sur l'importance des sœurs de la Providence de Vitteaux dans l'enseignement en Côte-d'Or au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette constatation nous permet de faire un point rapide sur le sujet et d'appeler nos lecteurs à engager des recherches sur l'enseignement dans le pays beaunois, vaste sujet encore peu exploité si l'on excepte l'article de Georges Chevallier sur l'enseignement à Beaune<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> CHEVALLIER (Georges), « Petite histoire de l'enseignement à Beaune », *Recueil des travaux [du Centre beaunois d'études historiques]*, t. 20, 2002, p. 26-63.

## 1) Un bref rappel historique : le XIX<sup>e</sup> siècle ou la longue marche vers l'enseignement public laïc

Avec la Révolution s'ouvre dans tous les domaines une marche vers la laïcisation de la société. L'enseignement, enjeu de premier plan puisqu'il permet de former les enfants, est l'objet de toutes les attentions, aussi bien de la part des tenants de la laïcité que des partisans de l'enseignement confessionnel.

La Révolution a eu peu le temps de se préoccuper de l'enseignement. Notons toutefois que la constitution de 1791 pose les bases d'une instruction commune à tous les citoyens et que plusieurs acteurs de la Révolution réfléchissent à l'instruction ou à l'éducation, à l'instar de Condorcet ou Le Pelletier de Saint-Fargeau. Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la loi Daunou tente d'organiser l'enseignement en insistant sur l'obligation scolaire mais en revenant sur le principe de gratuité : seuls les indigents seront dispensés du versement d'une rétribution scolaire. Cette loi prévoit une école par canton au minimum. Les programmes prévoient l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la morale républicaine.

C'est en 1816 qu'une ordonnance du 29 février oblige chaque commune à « *pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement*<sup>9</sup> ». La loi Guizot du 28 juin 1833 précise l'ordonnance en exigeant que chaque commune de plus de 500 habitants ait une école de garçons<sup>10</sup>. Le 15 mars 1850, la loi Falloux demande que toutes les communes – cette fois sans restriction – soient dotées d'une école de garçons et d'une école de filles pour « *celles qui en ont les moyens* ». Cette dernière loi permet largement le développement d'un enseignement dit « libre », qui est essentiellement le fait des congrégations religieuses. Ainsi, à côté de l'enseignement public, l'enseignement privé est autorisé, ce qui encourage une dualité d'enseignement que l'on connaît encore aujourd'hui.

En effet, des années 1800 à 1870, les congrégations enseignantes sont particulièrement présentes et encouragées par le pouvoir, afin de faire face à la pénurie d'instituteurs et surtout d'institutrices, mais également parce qu'elles correspondent à la volonté des pouvoirs monarchiques successifs de maintenir un enseignement religieux<sup>11</sup>.

Il faut attendre les lois dites « Ferry<sup>12</sup> » qui modifient sensiblement le paysage éducatif en instaurant la gratuité de l'enseignement primaire en 1881, l'obligation scolaire et la laïcité en 1882<sup>13</sup>. Ce dernier aspect est renforcé par la loi Goblet<sup>14</sup> en 1886 qui interdit aux religieux d'enseigner dans le public.

Les lois vont se durcir encore envers l'enseignement confessionnel pour aboutir le 7 juillet 1904<sup>15</sup> à la loi qui interdit l'enseignement à toute congrégation religieuse, texte qui prépare largement la loi de 1905 instituant la séparation des Églises et de l'État. Les écoles confessionnelles sont fermées et les congrégations enseignantes expulsées.

---

<sup>9</sup> MAYEUR (Françoise), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France : Tome 3, De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Paris, Perrin, 2004, p. 329.

<sup>10</sup> La loi Guizot ne fait aucun obstacle à l'enseignement religieux, bien au contraire puisque son article premier précise que « *l'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse* », voir CHOLVY (Gérard), *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1790-1914*, Paris, Le Seuil, 2001, 197 pages et notamment le chapitre intitulé « l'initiation religieuse », p. 77-85.

<sup>11</sup> À ce sujet voir CURTIS (Sarah A.), *L'Enseignement au temps des congrégations. Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, Lyon, PUL, 2003, 284 p.

<sup>12</sup> Loi du 16 juin 1881, établissement de la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques, dite loi Ferry, parue au *Journal officiel* du 17 juin 1881.

<sup>13</sup> Loi du 28 mars 1882, loi qui rend l'enseignement public obligatoire dite loi Ferry, parue au *Journal officiel* du 29 mars 1882.

<sup>14</sup> Loi du 30 octobre 1886 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire dite Loi Goblet, voir le chapitre II, article 17 : « *Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque*. »

<sup>15</sup> Dans la foulée, le 30 juillet 1904, les relations diplomatiques avec le Vatican sont rompues.



## 2) Les congrégations enseignantes bras armé de l'Église catholique ?

Une fois la Révolution achevée, les congrégations enseignantes se réimplantent rapidement. À Beaune, les Ursulines sont de retour dès 1802<sup>16</sup>, suivies notamment par les Sœurs de la Providence en 1819, les Sœurs du Très-Saint-Cœur de Marie en 1858 ou les sœurs de Saint-Joseph de Cluny en 1878.

Les congrégations religieuses, notamment féminines, trouvent un écho important, aussi bien dans les villes que dans les petites communes qui manquent à la fois de moyens pour entretenir une école et de personnel enseignant formé.

La Congrégation des Sœurs de la Providence est fondée en Lorraine par l'abbé Jean-Martin Moÿe qui, frappé par l'ignorance des enfants des campagnes, fonde une première école en Moselle en 1762. C'est en 1803 que les religieuses arrivent à Portieux (Vosges) et de là essaiment des couvents dans le monde entier. En 1824, trois sœurs de Portieux s'installent à Flavigny<sup>17</sup>. En 1828, à la suite de certains différends opposant les évêques de Dijon et Saint-Dié, les sœurs de la Providence implantées en Bourgogne se séparent de celles de Portieux<sup>18</sup>. Le 23 juillet 1845, la congrégation quitte sa maison pour s'installer dans l'ancien couvent des Minimes de Vitteaux. Les sœurs de Vitteaux bâtissent ensuite le couvent Notre-Dame de la Providence au pied de Talant. Outre leur vocation d'enseignantes, les sœurs de la Providence sont également des hospitalières.

Les Sœurs de la Providence sont très présentes dans les écoles communales du département. Leur implantation est souvent favorisée par des militants influents, issus des familles aristocratiques ou de la bourgeoisie catholique.

Une étude exhaustive sur l'implantation de cette congrégation enseignante dans les villes et villages de Côte-d'Or serait fort intéressante à mener. Leur présence a été relevée à Pernand, Colombier, Painblanc, Molinot, Saint-Jean de Losne ou Ivry-en-Montagne.

Ces sœurs, diversement appréciées selon les endroits où elles se sont implantées, ont résisté plus ou moins longtemps à la laïcisation après les lois de 1882 et 1886. En effet, certaines municipalités leur sont largement favorables et manquent à la fois d'institutrices laïques et de moyens pour les rétribuer. L'enseignement confessionnel permet alors aux jeunes filles de recevoir une éducation, même si elle est largement imprégnée par la religion catholique. Ce n'est qu'après la loi de 1904 que les congrégations enseignantes, formellement interdites, sont obligées de céder la place aux « hussards noirs » de la République.

La présence des sœurs, si elle a parfois permis le développement l'enseignement des filles, a été génératrice de conflits entre leurs protecteurs et certaines municipalités devenues républicaines après 1870. C'est ce que montre en particulier l'exemple d'Ivry-en-Montagne, village où les tensions sociales et politiques ne demandent qu'un élément catalyseur pour se révéler.

## 3) Un exemple d'implantation des sœurs de la Providence : le cas d'Ivry-en-Montagne

Ivry dispose depuis 1846 d'un bâtiment pour l'école des garçons dont la construction a endetté le village. Avant cette date, l'enseignement était dispensé directement chez l'instituteur puis dans une maison louée par la commune et affectée à l'école<sup>19</sup>.

<sup>16</sup> Voir CHEVAILLIER (Georges), art.cit. note 1 pour toutes les dates d'implantation des sœurs à Beaune.

<sup>17</sup> L'ensemble des renseignements concernant l'implantation des Sœurs de la Providence en Bourgogne nous a été fourni par Pierre de la Tour d'Auvergne.

<sup>18</sup> Les sœurs de Vitteaux ne se rattacheront à celles de Portieux qu'en 1935-36.

<sup>19</sup> Pour plus de détails, BUDIN (Émile), *Mon Village, monographie d'Ivry-en-Montagne*, imprimerie M. Masseboeuf, Dijon, 1965, 325 p.

L'instruction des filles a, quant à elle, été confiée à sœur Flavienne, de la Providence de Vitteaux, dans la maison de l'ancien prieuré. La situation des sœurs à Ivry devait être quelque peu précaire puisqu'en 1848, la supérieure de Vitteaux évoque « *la situation malheureuse des religieuses qui dirigent l'école privée*<sup>20</sup> » à Ivry, ce qui pousse la municipalité à accorder 50 francs de traitement à la religieuse titulaire de l'enseignement. L'entretien du bâtiment est du ressort de la communauté.

Pour remédier à cet état de fait, le marquis Paul de Richard d'Ivry propose de racheter à ses frais la maison habitée par les sœurs et d'en faire don à la commune d'Ivry, à la condition expresse que les institutrices soient des religieuses. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école de filles, le marquis la dote de 200 francs annuels<sup>21</sup>. Le marquis, fervent catholique, pense ainsi assurer une implantation durable des religieuses mais cet arrangement ne dure finalement que très peu de temps, de 1860 à 1872.

En effet, de 1860 à 1876, le maire d'Ivry n'est autre que le marquis qui soutient donc l'école des sœurs. Paul d'Ivry n'est pas réélu à la tête du conseil municipal. Son successeur est Edmond Pannetier, candidat républicain, qui reste à la tête de la mairie jusqu'en 1888. La remise en cause de l'implantation des religieuses n'est pas longue à venir : le nouveau conseil municipal d'Ivry demande le recrutement d'une institutrice laïque. Cette procédure étant contraire aux conditions du marquis d'Ivry, ce dernier reprend son bien. Les jeunes filles d'Ivry se trouvent désormais sans bâtiment d'école. La construction d'une nouvelle école de filles est alors envisagée malgré les protestations répétées de Paul d'Ivry qui est toujours conseiller municipal<sup>22</sup>. La réception définitive des travaux de la nouvelle école a lieu en 1887. Entre temps, la municipalité avait loué des maisons à des particuliers pour que l'école puisse se tenir malgré tout.

Cet exemple n'est sans doute pas un cas isolé tant l'école fut un enjeu prégnant des luttes politiques et religieuses qui secouèrent ce féroce XIX<sup>e</sup> siècle. Il faudrait maintenant étudier les implantations des écoles congréganistes à plus grande échelle, les relations entre les religieuses enseignantes, la population et les municipalités, les origines sociales et les convictions politiques des soutiens et des adversaires de l'enseignement confessionnel.

Ainsi, travailler sur l'enseignement religieux au XIX<sup>e</sup> siècle peut se révéler instructif sur le plan de l'histoire politique et sociale.

Il faudrait également lancer des études prosopographiques qui permettraient de mieux cerner les origines sociales et familiales des membres des congrégations afin de savoir à quel groupe social ils appartenaient. Une étude de leurs méthodes d'enseignement, de leurs programmes pourrait s'avérer tout aussi intéressante.

L'appel est lancé...

Un grand merci à Pierre de la Tour d'Auvergne pour avoir attiré notre attention sur cet aspect fondamental de l'histoire des luttes du XIX<sup>e</sup> siècle. Les éléments communiqués par ses soins sont consultables à la salle Jean Robert de Chevanne.

Sonia Dollinger

---

<sup>20</sup> BUDIN (Émile), *op. cit.* note 12.

<sup>21</sup> DOLLINGER (Sonia), *Structures de l'imaginaire et stratégies d'alliances de la noblesse à l'époque contemporaine. Les Richard d'Ivry : la reconstruction d'une identité perdue*, mémoire de DEA présenté à l'Université de Bourgogne sous la direction de Serge Wolikow et Annie Bleton-Ruget, Dijon, 1997, 137 f°.

<sup>22</sup> Registres de délibérations de la commune d'Ivry-en-Montagne, voir notamment les années 1881 à 1887, années de débats, d'études et de réception des travaux de l'école de filles.

---